

2023-04

DÉPARTEMENT DU LOT

Mairie de Saint-Vincent-Rive-d'Olt

046-214602963-20230217-2023_04-DE
Reçu le 20/02/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2023**

Convocation le 10 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Raoul DEBAR, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

Étaient excusés : Madame Véronique LABRANDE, Messieurs Fabrice COURTIOL et Benoît LAFARGUE

Secrétaire de séance : Florence TISSANDIE-VERGNE

ACQUISITION DE LA PARCELLE AD125

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'un accord financier a été trouvé avec la propriétaire de la parcelle AD125 se situant à Coste Lourdas.

Pour rappel, il s'agit de faire l'acquisition de cette parcelle de 2 305m², entièrement constructible et desservit par tous les réseaux, afin d'y construire un hangar communal permettant ainsi un atelier municipal plus grand et protégé des inondations.

Monsieur le maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à acquérir la parcelle AD125 sise Coste Lourdas pour la création d'un hangar communal ;
- **DIT** que le montant de la transaction ne devra pas dépasser 15 000€ hors frais de notaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires au parfait aboutissement de ce dossier.

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 20 février 2023
Le Maire, Raoul Debar



A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 17 février 2023
Le Maire, Raoul Debar



